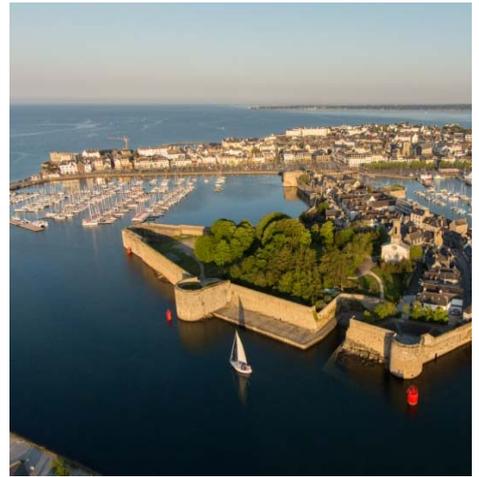


# Le Pôle métropolitain de Cornouaille

Quel projet, quelles missions,  
quels moyens ?



# Sommaire

<b>PREAMBULE</b> .....	<b>3</b>
<b>LES RAISONS D'UNE AMBITION RENOUVELEE POUR LA CORNOUAILLE</b> .....	<b>5</b>
<b>La concurrence a changé d'échelle</b> .....	<b>5</b>
<b>De nouveaux devoirs d'action publique appellent une solidarité élargie</b> .....	<b>5</b>
<b>L'attractivité est une nécessité de développement qui doit fédérer, pas opposer</b> .....	<b>6</b>
<b>LE PROJET N'A PAS CHANGE, IL S'EST ENRICHIS</b> .....	<b>7</b>
<b>Un territoire riche de ses diversités</b> .....	<b>7</b>
<b>Un territoire d'énergies</b> .....	<b>8</b>
<b>Un territoire qui se rassemble</b> .....	<b>8</b>
<b>LES AMBITIONS DU POLE METROPOLITAIN</b> .....	<b>9</b>
<b>Le pôle métropolitain en quelques mots</b> .....	<b>9</b>
<b>La valeur ajoutée d'un pôle métropolitain</b> .....	<b>11</b>
<b>Le pôle métropolitain au service des territoires</b> .....	<b>11</b>
<b>LE POLE METROPOLITAIN : DES MISSIONS, DES ACTIONS, UN PROCESSUS</b> .....	<b>12</b>
<b>Les quatre missions et les douze actions du Pôle métropolitain de Cornouaille</b> .....	<b>12</b>
<b>Une construction par étapes</b> .....	<b>13</b>
<b>Relancer l'attractivité, s'unir pour peser</b> .....	<b>14</b>
Action 1 : une stratégie globale et unifiée d'attractivité économique et touristique de la Cornouaille, incluant la prospection, la projection, le marketing des spécialisations et des filières .....	<b>14</b>
Action 2 : une politique d'appui à la R&D, à la formation et à l'enseignement supérieur, pour développer les chaînes de valeur .....	<b>15</b>
Action 3 : une planification spatiale du développement économique à l'échelle de la Cornouaille .....	<b>15</b>
<b>Entrer dans l'ère des transitions, innover dans le développement</b> .....	<b>16</b>
Action 4 : une stratégie commune sur les politiques « Climat-Air-Energie »..	<b>16</b>
Action 5 : la représentation et l'expression des intérêts de la Cornouaille et de ses collectivités membres dans la transition.....	<b>16</b>
Action 6 : le soutien à l'innovation et la convergence des moyens pour la valorisation des déchets et l'économie circulaire.....	<b>17</b>

Action 7 : l'appui au déploiement des services numériques et des accès à distance .....	17
<b>Organiser un territoire plus fluide, mieux connecté, commode pour tous....</b>	<b>18</b>
Action 8 : un schéma de coordination des déplacements inter-cités .....	18
Action 9 : une stratégie pour l'aéroport, son positionnement, et la recherche de complémentarité avec le pôle d'échanges multimodal .....	18
<b>(A)ménager la Cornouaille de demain.....</b>	<b>20</b>
Action 10 : vers un SCoT unifié .....	20
Action 11 : une politique globale de l'habitat au bénéfice des trajectoires résidentielles .....	20
Action 12 : La structuration d'une offre de santé (tous publics).....	21
<b>Ce que ne fera pas le pôle métropolitain .....</b>	<b>22</b>
<b>QUELLE GOUVERNANCE ? QUELS MOYENS ?.....</b>	<b>23</b>
<b>Les principes fédérateurs d'une gouvernance forte et équilibrée.....</b>	<b>23</b>
<b>La constitution d'un nouvel outil commun.....</b>	<b>24</b>
<b>Un pôle métropolitain pour rester agile .....</b>	<b>24</b>
<b>PROCHAINES ETAPES .....</b>	<b>26</b>
<b>LE TERRITOIRE DE CORNOUAILLE.....</b>	<b>27</b>
Le territoire charnière du Finistère sud .....	27
La Cornouaille en 10 chiffres.....	27

# PREAMBULE

Les élus de la Cornouaille se sont donnés l'objectif dès le début de l'année 2017, d'explorer la possibilité de créer un Pôle métropolitain à l'échelle de la Cornouaille.

Un Pôle métropolitain pour quoi faire, à quelles conditions, avec quels moyens, et prenant comment la succession de QCD ? Telles sont les questions sur lesquels ont porté les six premiers mois de travail, de septembre 2017 à mars 2018.

Ce travail s'est déroulé dans un premier temps avec les présidents des intercommunalités concernées et leurs directeurs généraux des services, ainsi que des personnalités qualifiées du monde économique. Tous les bureaux ou conseils communautaires ont été rencontrés sur la base d'une première esquisse du projet.

Le travail s'est poursuivi ensuite sous la forme d'ateliers, qui ont rassemblé élus et services des intercommunalités parties prenantes, pour préciser les contenus du nouvel outil stratégique et opérationnel que pourrait être le Pôle métropolitain.

Pouvant se voir confier des compétences et des missions propres par ses intercommunalités membres, le pôle métropolitain serait à même de porter des politiques publiques structurantes à l'échelle de toute la Cornouaille.

Son statut de groupement d'intercommunalités à fiscalité propre, confèrerait au pôle métropolitain la légitimité pour représenter et porter la voix de la Cornouaille et faire valoir ses intérêts, ainsi que ceux de l'ensemble de ses membres.

Il serait ainsi en pleine capacité, technique comme politique, de faire exister la Cornouaille et de peser face à la métropole d'équilibre de Brest, à l'agglomération de Lorient en plein développement au sud et à la métropole rennaise, comme à la Région Bretagne.

Le présent document est un point d'étape dans ce processus d'exploration et de définition du projet de Pôle métropolitain.

Un tel projet ne se décrète pas, il se construit dans la confiance et la volonté de « faire ensemble ». D'autres étapes viendront pour les mesurer, et pour préparer une décision collective qu'il n'y a plus de raisons de retarder.

Le Pôle métropolitain n'a de sens que s'il rassemble l'ensemble des acteurs du grand territoire qu'est la Cornouaille. Cette première synthèse du projet leur est destinée.



# LES RAISONS D'UNE AMBITION RENOUVELEE POUR LA CORNOUAILLE

Un contexte de concurrence territoriale plus forte, de nouveaux devoirs d'action publique et une attractivité à rétablir, telles sont les trois raisons principales qui appellent aujourd'hui une nouvelle stratégie globale pour la Cornouaille.

## La concurrence a changé d'échelle

Depuis les années 1990, la Cornouaille contemporaine s'est construite en 10 EPCI, fédérés par trois Pays d'abord puis dans un unique Pays de Cornouaille constitué en 2003, qui a permis de franchir une importante étape d'organisation autour des principales villes du territoire. C'est un acquis, mais il n'est plus à la hauteur de ce qui se passe désormais.

L'avenir de la Cornouaille n'est plus de s'organiser en territoires plus ou moins autonomes, grâce à leur effort d'intégration intercommunale. Il est de s'unir pour faire face à un contexte global beaucoup plus concurrentiel :

- avec la montée en puissance des métropoles dans l'espace régional, national et européen, qui élargissent leurs aires d'influence et s'interconnectent. Rennes va tirer tout l'est de la Bretagne dans cette dynamique : quid de l'ouest breton ?
- avec des grands territoires voisins qui sont en avance dans l'organisation de leur solidarité à la grande échelle, comme la métropole brestoïse et le Pays de Brest. Du coup, l'attraction extérieure se fait plus forte au nord (Châteaulin-Porzay) et à l'est (Quimperlé), et la Cornouaille risque de devenir la portion congrue du Finistère sud.

## De nouveaux devoirs d'action publique appellent une solidarité élargie

Or, les problèmes qui seront à résoudre demain seront de moins en moins à la portée de petites intercommunalités comme le sont la majorité de celles qui composent la Cornouaille.

Demain, il faudra avoir réussi la transition énergétique et la nouvelle économie des ressources (énergies renouvelables, économie circulaire, nouveaux modèles productifs). Demain, l'économie et les usages numériques auront pris une place que nous ne soupçonnons pas encore. Demain, il n'y aura pas de développement territorial sans économie de la connaissance (enseignement supérieur et recherche, économie de l'innovation). Demain, un territoire qui ne sera pas hyper-connecté, accessible depuis les métropoles, et bien doté en solutions de mobilité, sera à coup sûr marginalisé.

Il convient de penser aux nouvelles compétences des collectivités locales, et les imaginer à la bonne échelle. D'autant plus que l'heure est moins que jamais aux dépenses publiques tous azimuts et aux doublons d'action de la part des collectivités : la ressource financière publique est entrée dans une nouvelle époque de rétraction, et l'avenir de l'action publique tient inévitablement à ses capacités à faire des économies d'échelle et de mutualisation.

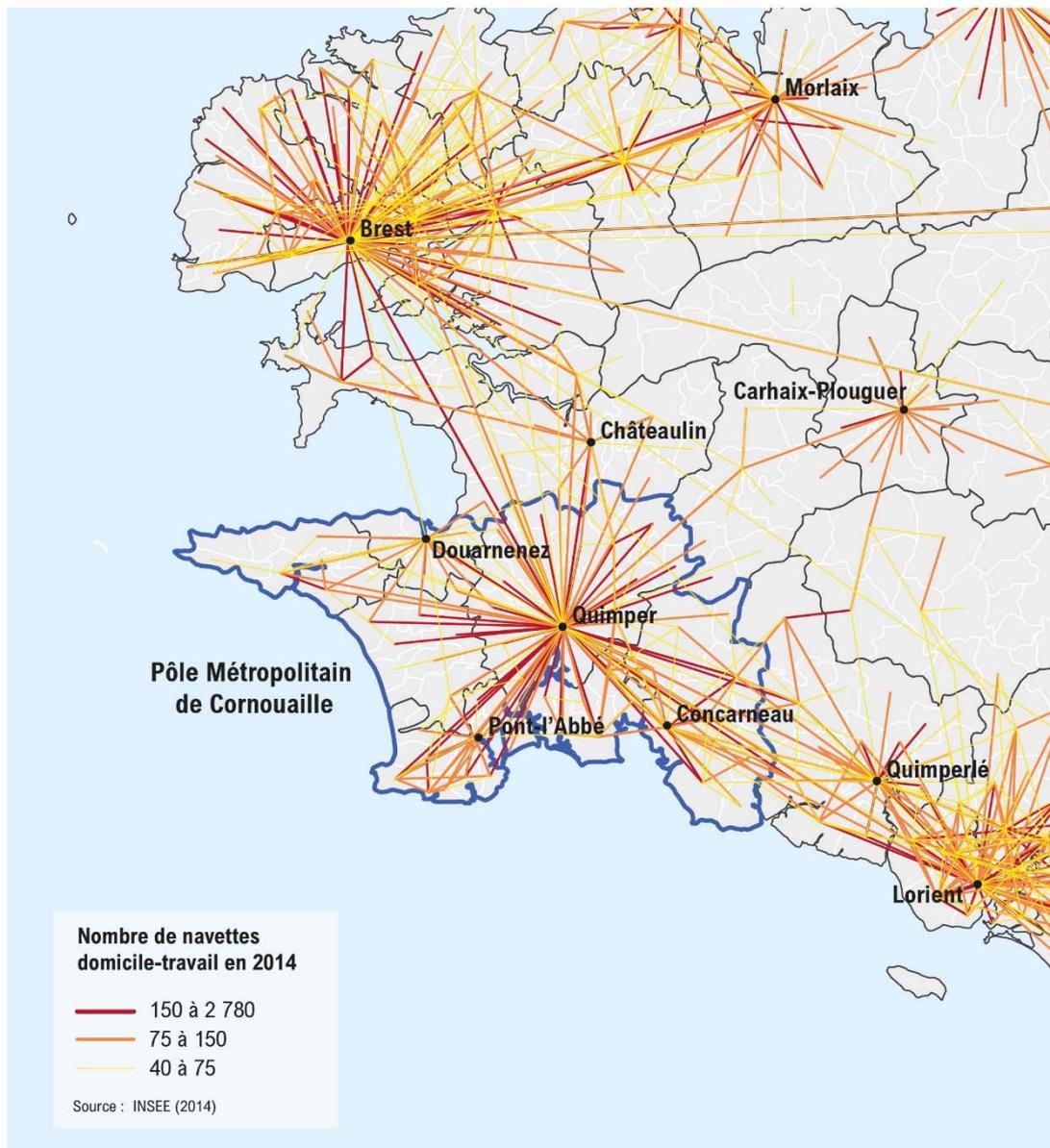
# L'attractivité est une nécessité de développement qui doit fédérer, pas opposer

Ce grand territoire a subi des chocs économiques (pêche, agro-alimentaire) et son attractivité n'est pas garantie par ses potentiels, qui sont réels. Comme beaucoup de territoires de ce type, il perd des jeunes actifs, surtout les plus diplômés, et gagne plus facilement des jeunes retraités. La Cornouaille doit rester riche de sa diversité sociale et générationnelle, et pour cela veiller à ne pas être victime du piège de la rente touristique et résidentielle.

La question de l'attractivité est donc centrale, stratégique, structurante.

Elle ne peut pas se poser séparément pour telle ou telle fraction de ce grand territoire : elle est à considérer à travers un système d'atouts, qui combinent villes et campagnes, tourisme et innovation, économie maritime et économie agricole, etc.

## Une Cornouaille déjà unie par son quotidien



# LE PROJET N'A PAS CHANGE, IL S'EST ENRICHIS

En 2012 et 2013, les élus et les acteurs de la Cornouaille (chambres consulaires, conseil de développement, acteurs socio-économiques), rassemblés au sein de Quimper Cornouaille Développement, ont engagé une réflexion prospective, pour définir un projet pour la Cornouaille à l'horizon 2030. Le scénario exploratoire qui a été produit, demeure le fil conducteur de la construction de l'avenir de la Cornouaille. En voici la synthèse.

## Un territoire riche de ses diversités

**Une Cornouaille maritime.** En 2030, le territoire continue de miser sur son destin maritime et sur la portée structurante des activités liées à l'Océan et au littoral, pour en augmenter les bénéfices à l'échelle de tout le territoire. Grâce à la réorganisation des criées, au développement des labels gastronomiques et à la gestion raisonnée de la ressource, la Cornouaille reste un territoire de référence pour la pêche. Les activités économiques en mer et à terre (pêche, aquaculture, algoculture, énergies marines renouvelables...) sont de plus en plus décloisonnées. Le nautisme se développe et mise sur la qualité grâce à la promotion dynamique des ports en réseau. La fréquentation des sites d'exception (Glénan, Odet, Aven, Pointe du Raz,...) est davantage règlementée pour éviter toute saturation.

**Une Cornouaille inspiratrice et de caractère.** D'ici 2030, la Cornouaille se mobilise pour la qualité de son environnement (eau, milieux naturels, grands sites). La baisse des pollutions agricoles et urbaines est un objectif partagé par les acteurs publics. La promotion du linéaire côtier exceptionnel amène la reconnaissance des baies du territoire. En parallèle, la Cornouaille se distingue par sa posture «à l'aise en Breizh» et se démarque, notamment, grâce à sa scène musicale fertile. Le patrimoine, l'identité et la langue sont sources d'inspiration, d'innovation culturelle et entrepreneuriale.

**Une Cornouaille stimulante et saine.** En 2030, à l'instar de l'Irlande, la Cornouaille tire parti de son image de territoire façonné par les éléments. Un terreau riche, autant pour des activités liées à la santé et au bien-être, que des productions alimentaires. La Cornouaille est reconnue pour sa riche vie associative et pour la qualité des solidarités de proximité qui continuent de s'y développer.

**Une Cornouaille touristique.** En 2030, une ambition touristique renouvelée a permis d'affirmer une identité, d'impliquer la population dans l'accueil mais aussi de développer le tourisme d'affaires et d'équiper le territoire de grandes infrastructures. La destination s'adresse aux visiteurs extérieurs mais aussi aux habitants. Les acteurs du secteur amplifient le travail en réseau.

## Un territoire d'énergies

**Un moteur productif : l'agriculture et l'alimentaire.** En 2030, le système agricole et celui de la pêche se sont transformés : plus respectueux des équilibres environnementaux, plus extensifs tout en étant ouverts sur le reste du monde. Leur organisation s'est concentrée, les modèles se sont diversifiés, avec une plus large place aux circuits-courts à forte valeur ajoutée. L'excellence alimentaire cornouaillaise s'appuie sur un tissu industriel diversifié, des centres de recherche et de développement, de la formation, et des actions vers le grand public.

**Une impulsion autour des transitions.** Des politiques ambitieuses sont menées en matière énergétique : baisse des consommations, lutte contre la précarité énergétique, développement des énergies renouvelables. On accompagne la transition démographique et le vieillissement en misant sur une politique de santé renforcée, en appui sur une armature d'infrastructures hospitalières, et sur des services médicaux et d'aide à la personne. Enfin, la Cornouaille s'est attachée à accueillir la transition numérique et à devenir un territoire privilégié du travail à distance.

**Une synergie des acteurs pour l'emploi et l'économie.** En 2030, les politiques économiques des collectivités, coordonnées à l'échelle cornouaillaise, permettent de présenter aux entreprises un catalogue d'offres plus lisibles. L'implication des élus de terrain, au plus près des entreprises, a été maintenue. On a mis l'accent sur les outils de formation et d'innovation. Les entrepreneurs s'organisent plus collectivement pour répondre aux enjeux communs (recrutement, formation...) et pour compenser les difficultés liés à l'éloignement.

## Un territoire qui se rassemble

**Une Cornouaille fédérée.** Pour que les territoires peu denses ou ruraux puissent garder leurs qualités, les villes centres qui forment l'armature urbaine de la Cornouaille ont été amenées à porter davantage d'attention à leur centralité. Un effort important de coordination des politiques d'urbanisme a été réalisé (SCoT cornouaillais unique). Les communes rurales ont fait l'objet d'un accompagnement spécifique pour mettre en oeuvre des solutions adaptées à leur contexte.

**Une Cornouaille accessible et connectée.** Les liaisons extérieures se renforcent (TGV, aéroport, TER) et le territoire est lui-même irrigué par de multiples moyens de mobilités interurbaines et rurales, s'appuyant sur plusieurs pôles multimodaux de transport, parmi lesquels celui de Quimper occupe une place centrale. Les solutions innovantes (auto-partage, co-voiturage...) complètent les plus classiques.

**Une Cornouaille proche et solidaire.** Les besoins des jeunes (logement, emploi, ambiances...) figurent en première place dans l'agenda des politiques publiques. La mise en réseau des offres culturelles respecte les dynamiques locales. Les collectivités, conscientes du tassement du bénévolat, ont réaffirmé leur attachement au maintien d'une forte culture associative (culture, sports, solidarités...), facteur de différenciation du territoire. Les flux non-marchands (troc, échange de services...), les usages collaboratifs deviennent des pratiques courantes. Les lieux-ressources publics rendent ces services numériques accessibles à tous.

# LES AMBITIONS DU POLE METROPOLITAIN

Pour relever les nouveaux défis et avancer dans le projet dessiné ensemble, la question d'un cadre fédératif des intercommunalités cornouaillaise est posée. Le Pôle métropolitain est une innovation institutionnelle qui date de la loi de Réforme des Collectivités Territoriales du 16 décembre 2010.

## Le Pôle métropolitain en quelques mots

Un Pôle métropolitain est **un syndicat mixte destiné à organiser les coopérations entre intercommunalités.**

La seule condition démographique est de **se rassembler autour d'un EPCI d'au moins 100 000 habitants**, ce qui est le cas de Quimper Bretagne Occidentale.

Comme tout syndicat mixte, le Pôle métropolitain peut **agir par transfert de compétences, total ou partiel, intégral ou « à la carte »** selon la demande des EPCI ; son socle de compétences fondatrices fait l'objet d'un transfert intégral par l'ensemble des EPCI membres.

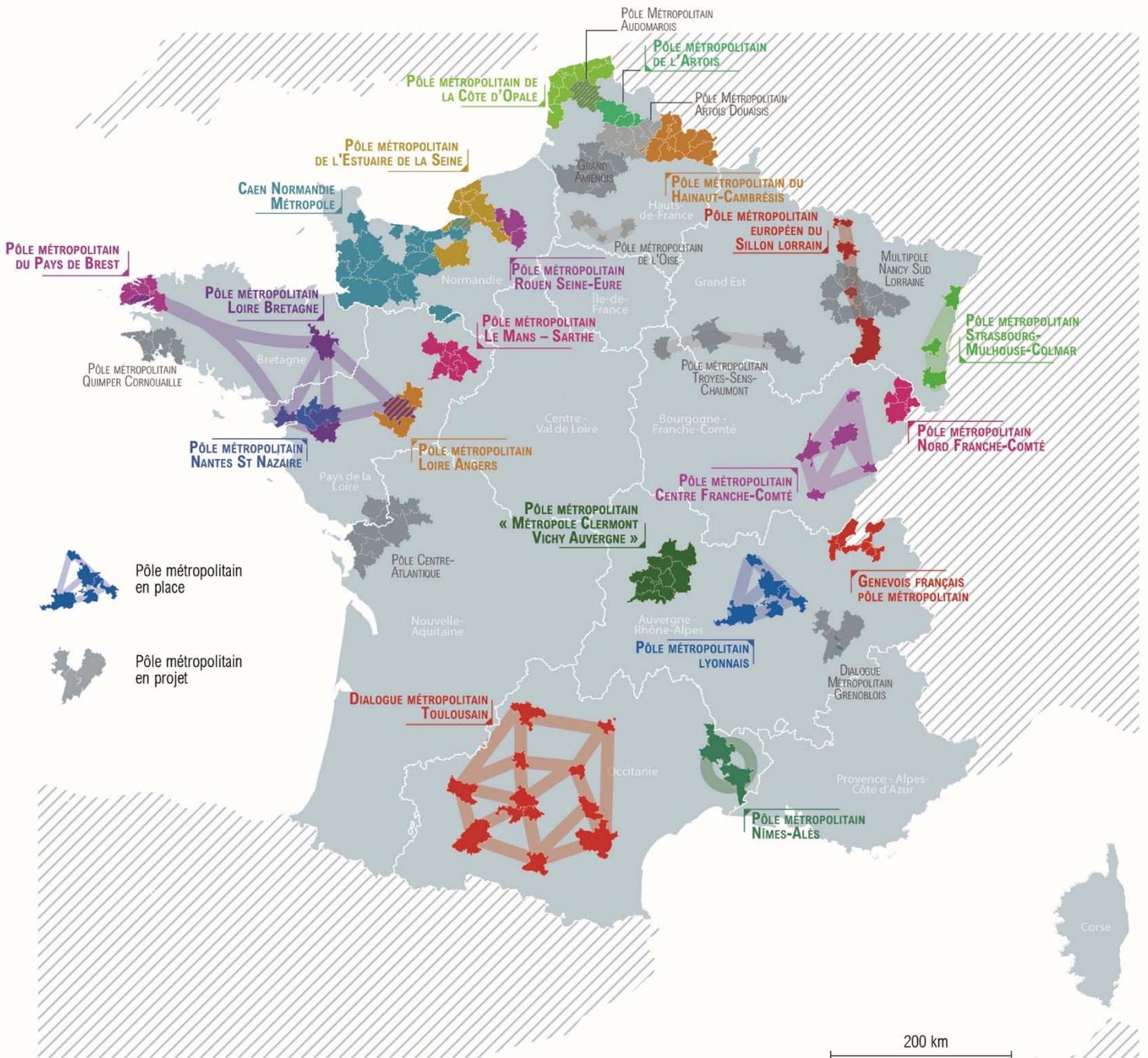
Mais la principale innovation du Pôle métropolitain est de pouvoir **agir simplement par délégation d'actions**, dites d'intérêt métropolitain. De ce fait, le Pôle métropolitain ne « déshabille » pas les EPCI qui le composent.

Un Pôle métropolitain **décide avec ses EPCI membres des domaines** dans lequel il veut intervenir.

En matière de gouvernance, c'est au Pôle métropolitain d'en ériger les principes à partir des règles applicables aux syndicats mixtes, avec une différence forte : la composition de l'assemblée délibérante doit tenir compte du poids démographique des membres. La loi précise aussi qu'**aucun membre ne peut détenir plus de 50 % des sièges** au conseil syndical et que chaque membre y dispose d'au moins un siège.

CE QU'EST UN POLE METROPOLITAIN	CE QUE N'EST PAS UN POLE METROPOLITAIN
Un outil de mutualisation	Un périmètre administratif et fiscal
Un cadre de gouvernance stratégique	Une tutelle supra-communale
Un grand territoire en réseau	Une métropole

# Les pôles métropolitains créés ou en projet en 2017



SOURCES : IGN GÉOFLA, RÉSEAU DES PÔLES MÉTROPOLITAINS, 2017 • RÉALISATION : FNAU, 2017

## La valeur ajoutée d'un Pôle métropolitain

Qu'il agisse par transfert d'une compétence ou d'une fraction de compétence, sur laquelle il exerce alors une responsabilité exclusive (par exemple : élaborer et mettre en oeuvre un SCoT), ou qu'il agisse par action déléguée, sous l'autorité de ses intercommunalités membres restées pleinement compétentes, le Pôle métropolitain peut apporter une triple valeur ajoutée :

- **Mutualiser les moyens pour être plus forts ensemble** : c'est la **valeur ajoutée des complémentarités** que les EPCI peuvent se proposer entre eux, selon leurs avancées spécifiques, leurs ressources propres, les services qu'ils ont su développer chacun à leur échelle et dont ils peuvent faire bénéficier l'ensemble de la Cornouaille.
- **Changer d'échelle lorsque c'est judicieux** : c'est la **valeur ajoutée de l'échelle pertinente**, lorsqu'il devient évident que les EPCI ne sont plus à la dimension des problèmes à résoudre. En passant, changer d'échelle, c'est aussi gommer les micro-concurrences territoriales, internes au périmètre du Pôle métropolitain, pour mieux affronter les concurrences externes.
- **Porter ensemble une politique nouvelle inaccessible à des intercommunalités isolées** : c'est la **valeur ajoutée de l'innovation**, dont les coûts d'entrée sont parfois hors d'atteinte des petits territoires, mais qu'on peut porter en s'adossant à une structure qui rassemble 300 000 habitants.

## Le Pôle métropolitain au service des territoires

Le Pôle métropolitain n'a pas vocation à se substituer aux communes et aux intercommunalités dans leur mission de proximité et de services quotidiens aux habitants et aux entreprises. **La proximité, c'est la ligne rouge de partage des tâches** entre le niveau du « bloc local » (communes et intercommunalités) et le pôle métropolitain fédérateur.

**La subsidiarité est une règle essentielle pour un pôle métropolitain. Elle fonctionne dans les deux sens** : remonter à l'échelle pertinente la conception d'un cadre stratégique commun, comme le SCoT, ou le portage d'une politique d'intérêt métropolitain, comme la promotion économique globale ; mais aussi laisser au niveau de la gestion de proximité exercée par les EPCI ce qui doit l'être, dès lors qu'il est plus efficace d'agir directement auprès des usagers, en pleine connaissance des contextes spécifiques locaux.

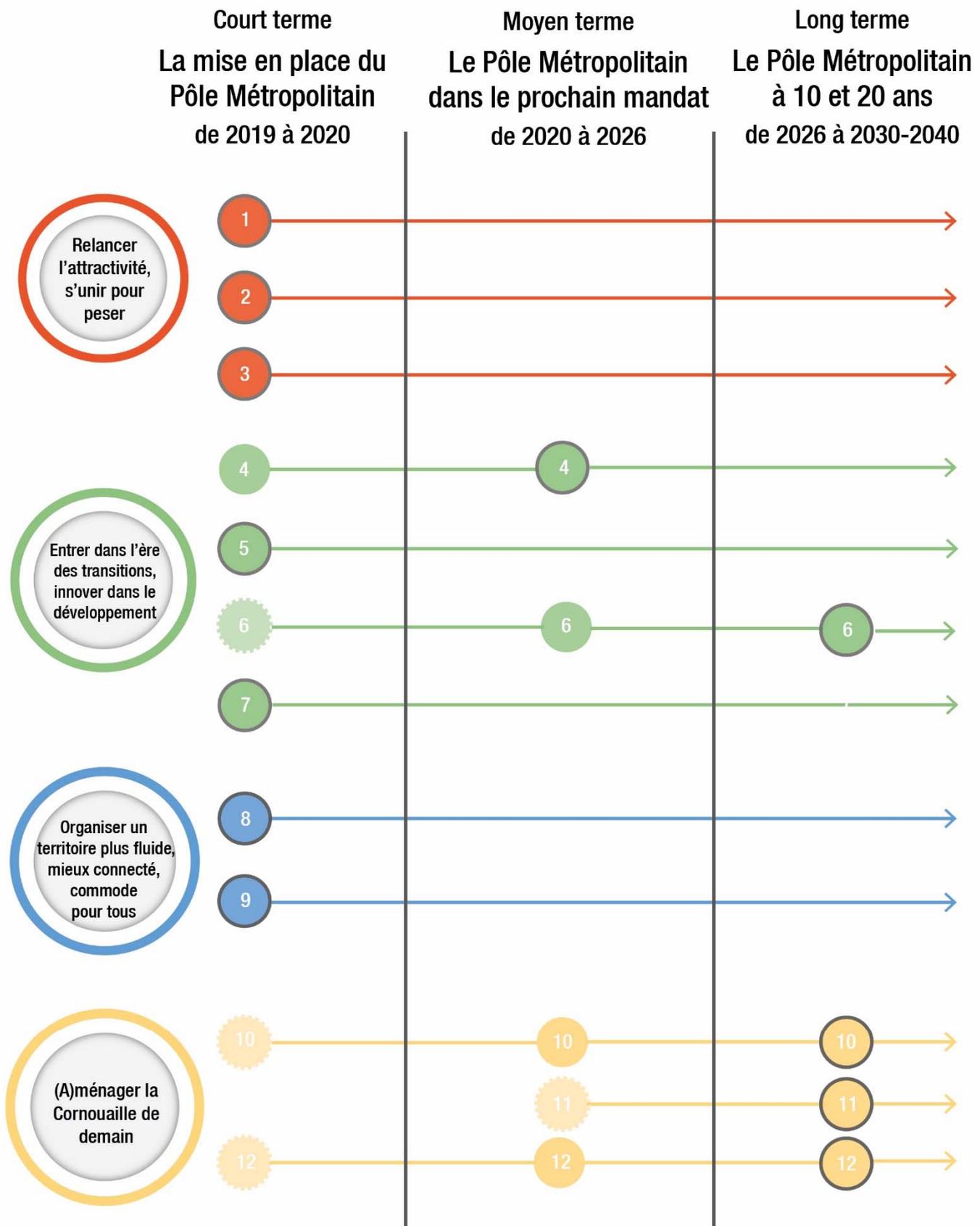
Par ailleurs, le Pôle métropolitain a pleinement vocation à représenter et porter la voix de la Cornouaille et faire valoir ses intérêts ainsi que ceux de ses EPCI membres, sur tout sujet d'intérêt métropolitain ou relevant de ses compétences propres.

# LE POLE METROPOLITAIN : DES MISSIONS, DES ACTIONS, UN PROCESSUS

Les quatre missions et les douze actions du Pôle métropolitain de Cornouaille



# Une construction par étapes



1 Préfiguration



1 Élaboration



1 Mise en place

# Relancer l'attractivité, s'unir pour peser

**ACTION 1. UNE STRATEGIE GLOBALE ET UNIFIEE D'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE DE LA CORNOUAILLE, INCLUANT LA PROSPECTION, LA PROJECTION, LE MARKETING DES SPECIALISATIONS ET DES FILIERES**

**ACTION 2. UNE POLITIQUE D'APPUI A LA R&D, A LA FORMATION ET A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR POUR DEVELOPPER LES CHAINES DE VALEUR**

**ACTION 3. UNE PLANIFICATION SPATIALE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE A L'ECHELLE DE LA CORNOUAILLE**

## Action 1 : une stratégie globale et unifiée d'attractivité économique et touristique de la Cornouaille, incluant la prospection, la projection, le marketing des spécialisations et des filières

Le Pôle métropolitain poursuivra le travail de Quimper Cornouaille Développement pour aller vers une véritable agence d'attractivité. Demain, la Cornouaille doit pouvoir, grâce à son pôle métropolitain, se présenter unie à l'extérieur, avec toute la gamme de ses arguments compétitifs, ses atouts et ses forces. Cette fonction de chef-de-file de la stratégie d'attractivité n'a de sens qu'en étroite intelligence avec toutes les autres parties prenantes du développement, parmi lesquelles :

- Les EPCI qui conservent la compétence opérationnelle de développement économique
- Les chambres consulaires avec leurs missions propres à destination de leurs membres
- Les offices de tourisme qui assurent des fonctions d'accueil et de proximité pour le développement touristique
- La Région, qui porte la politique touristique de destination « Quimper Cornouaille »

Ne pas faire ce qui est déjà fait par d'autres dans le territoire, prendre la responsabilité de la promotion globale de la Cornouaille vis-à-vis de l'extérieur, et rechercher l'unité d'action à l'échelle de la Cornouaille, dès qu'il apparaît judicieux d'agir à cette échelle pour gommer les effets de concurrence interne, sont les trois principes de travail pour cette action stratégique.

Ainsi, le Pôle métropolitain pourra également promouvoir à l'échelle cornouaillaise à travers une démarche « marketing » les atouts et forces de son tissu économique, pour aider à vendre les services et produits qu'elles créent.

Elle visera également la structuration et le soutien au développement des filières économiques phares de la Cornouaille (agriculture et agro-alimentaire, tourisme, maritime) existantes et à venir (numérique...).

## Action 2 : une politique d'appui à la R&D, à la formation et à l'enseignement supérieur, pour développer les chaînes de valeur

La communauté d'agglomération Quimper Bretagne Occidentale porte une politique vigoureuse de développement d'un pôle d'enseignement supérieur et de recherche (ESR), d'innovation et de R&D, avec une école d'ingénieur (l'ESIAB), un IUT, l'IFRIA, la Technopole Quimper-Cornouaille, etc. Ce pôle est essentiellement dédié à l'agro-alimentaire, mais aussi aux métiers et aux ressources de la mer : deux domaines qui ouvrent sur de nombreux autres (santé, énergie, bio-matériaux ...), dès lors qu'on les considère comme des champs d'innovation en pleine évolution.

Fédérer plus largement autour de ce pôle, et unir toutes les forces du territoire en dotant le pôle métropolitain des compétences ad hoc, dans la perspective du développement innovant, tel est le sens de cette action qui revendique la dimension métropolitaine de la Cornouaille.

## Action 3 : une planification spatiale du développement économique à l'échelle de la Cornouaille

Cette action partage la visée de l'action 10 portant sur l'élaboration puis la mise en œuvre d'un SCoT unifié à l'échelle de la Cornouaille. Cependant, la perspective de cette unification étant nécessairement progressive, dans le respect des SCoT existants et en attendant leur mise en révision, il est nécessaire de faire converger, sans attendre le futur SCoT unifié, les stratégies de développement économique des intercommunalités à travers une même vision de l'espace économique d'accueil.

Comme on le sait, ce sujet est souvent l'occasion de rivalités entre territoires, du fait des retombées fiscales en jeu. C'est précisément ces débats et ces arbitrages qui doivent être mis au cœur du travail du pôle métropolitain, par cette action de projection spatiale du développement économique.

# Entrer dans l'ère des transitions, innover dans le développement

**ACTION 4. UNE STRATEGIE COMMUNE SUR LES POLITIQUES « CLIMAT-AIR-ENERGIE »**

**ACTION 5. LA REPRESENTATION ET L'EXPRESSION DES INTERETS DE LA CORNOUAILLE ET DE SES COLLECTIVITES MEMBRES DANS LA TRANSITION**

**ACTION 6. LE SOUTIEN A L'INNOVATION ET L'EXPERIMENTATION DANS LA VALORISATION DES DECHETS ET L'ECONOMIE CIRCULAIRE**

**ACTION 7. L'APPUI AU DEPLOIEMENT DES SERVICES NUMERIQUES ET DES ACCES A DISTANCE**

## Action 4 : une stratégie commune sur les politiques « Climat-Air-Energie »

Toujours dans la perspective d'un SCoT unifié à l'échelle de la Cornouaille, mais parce qu'il n'est pas possible d'attendre le temps que prendra sa mise en œuvre, il semble nécessaire d'envisager d'emblée l'élaboration d'un PCAET unique à l'échelle de la Cornouaille, permettant de porter les politiques d'adaptation au changement climatique. Au-delà des choix qui restent à mûrir ensemble, l'essentiel est d'aborder le changement climatique et les politiques de transition qu'il implique à une échelle pertinente pour l'effort public.

Cette action portera, par nature, ses fruits sur le long terme. Elle évoluera nécessairement dans ses modalités, ses ambitions, ses capacités. La première étape à franchir ensemble consiste à confirmer que le pôle métropolitain fait de la politique de transition énergétique et de celles qui s'articulent autour d'elle un des leviers majeurs de son développement territorial.

## Action 5 : la représentation et l'expression des intérêts de la Cornouaille et de ses collectivités membres dans la transition

Le portage des politiques de transition climatique, énergétique et environnementale ne saurait suffire à s'extraire de la concurrence qui s'exprime entre les territoires, d'abord sous l'angle de l'attractivité mais aussi dans l'accès aux financements publics et l'appel aux initiatives privées.

La Cornouaille doit donc impérativement exister et être capable de peser face à la métropole d'équilibre de Brest au nord, à l'agglomération de Lorient en plein développement au sud et à la métropole rennaise et la Région Bretagne, à l'est.

Le Pôle métropolitain dispose *de facto* de la légitimité pour représenter les intérêts du territoire de la Cornouaille et de ses membres, et en tant que groupement de collectivités locales doté de compétences et missions propres, il a la capacité de porter leur voix auprès de l'ensemble des acteurs extérieurs, institutionnels ou autres.

Il est aussi à même de fédérer ses EPCI membres, pour permettre à l'ensemble du territoire cornouaillais de bénéficier des soutiens financiers et des infrastructures publiques qui permettront la mise en œuvre des politiques publiques qu'ils portent, pour répondre aux enjeux présents et futurs. A titre d'exemple : capter les fonds d'Etat pour la mise en œuvre de la transition

énergétique, bénéficier de l'effort d'aménagement numérique des territoires (déploiement de la couverture haut débit filaire et mobile)...

## Action 6 : le soutien à l'innovation et la convergence des moyens pour la valorisation des déchets et l'économie circulaire

Certaines intercommunalités ont engagé des politiques novatrices en matière de valorisation des déchets, notamment des déchets verts mais aussi des déchets industriels. Toutes assument leurs missions de service public de proximité pour la collecte et l'élimination des déchets.

Cependant, de nouveaux choix industriels seront à effectuer à moyen terme concernant les sites mutualisés de traitement et d'incinération auxquels le territoire recourt. Dans les années à venir, on passera partout de la politique de prévention et de gestion des déchets, à l'économie circulaire, qui fera des déchets une nouvelle matière première pour de nouvelles productions. C'est cette bifurcation dans l'organisation et le positionnement économique de la filière qu'il s'agit d'anticiper, puis de conduire à grande échelle, en étroite relation avec tous les acteurs territoriaux et industriels des futures filières en question.

Enfin, le regroupement des acteurs en charge aujourd'hui du traitement et de la valorisation des déchets sur le territoire cornouaillais, devrait faciliter la recherche de solutions techniques mutualisées et permettre une simplification du paysage des syndicats mixtes.

Dans cette perspective, le pôle métropolitain serait chargé de conduire dès 2019 une étude d'opportunité et de préfiguration d'un rapprochement des entités actuellement compétentes, avant de se voir transférer la compétence dans un 2<sup>nd</sup> temps, si l'opportunité est avérée.

## Action 7 : l'appui au déploiement des services numériques et des accès à distance

Transition énergétique, transition écologique et transition numérique sont inséparables. Pour une terre du Finistère comme la Cornouaille, la question de l'intensification des usages numériques est encore plus importante qu'ailleurs, parce qu'elle promet de tempérer les effets de l'éloignement géographique. C'est une question d'infrastructures, qui n'est pas à la portée d'un pôle métropolitain, mais c'est aussi, et de plus en plus, une question de services, de plateformes, de contenus, d'accès aux données et aux informations, de culture numérique. Elle concerne, pour commencer, les services des administrations territoriales elles-mêmes, qui doivent être exemplaires en la matière. Le pôle métropolitain doit porter une part de la vaste compétence numérique, au service des intercommunalités et des communes, pour entraîner toute la Cornouaille dans la transition numérique.

La nécessaire évolution des infrastructures, qui permettra de soutenir le recours croissant au numérique dans tous les secteurs d'activité, comme la révolution des usages qui ne fait que commencer, appelleront des compétences de plus en plus pointues, dont une bonne partie n'existe sans doute pas encore.

Le pôle métropolitain a ainsi un rôle essentiel à jouer pour garantir le développement de l'offre de formation adaptée aux besoins du territoire, en matière de développement du numérique et d'égalité d'accès aux vastes possibilités qu'il offre.

# Organiser un territoire plus fluide, mieux connecté, commode pour tous

## ACTION 8. UN SCHEMA DE COORDINATION DES DEPLACEMENTS INTER-CITES

## ACTION 9. UNE STRATEGIE POUR L'AEROPORT, SON POSITIONNEMENT, ET LA RECHERCHE DE COMPLEMENTARITE AVEC LE POLE MULTIMODAL

### Action 8 : un schéma de coordination des déplacements inter-cités

Les itinéraires quotidiens, professionnels et touristiques, tracés par les habitants et les visiteurs de la Cornouaille invitent à planifier des offres à la hauteur de ces pratiques, à l'échelle de ce territoire. Il est temps de produire une stratégie de mobilité unifiée, intégrée au volet mobilités du SCoT de Cornouaille. Le pôle métropolitain est ici attendu dans sa fonction stratégique, d'étude et de capacité planificatrice. Ce schéma permettra :

- **de planifier les liaisons inter-cités** pour rendre fluide les déplacements à l'intérieur de l'armature urbaine,
- **d'envisager la variété des solutions de mobilités** (cyclable, piétons, modes doux, covoiturage, auto-partage ...),
- **d'articuler les schémas existants** afin de permettre la continuité des trames (de mobilités douces, de voies cyclables ...),
- **et de dessiner la stratégie à 10 ans et d'identifier les études techniques à lancer pour l'avenir** : sur l'avitaillement hydrogène, les potentiels liés aux flottes de voitures mutualisées...

25% des flux domiciles-travail quotidiens se font en inter-cités, en appui sur les pôles de l'armature urbaine. La compétence en la matière relève aujourd'hui de la Région Bretagne. Afin de garantir une offre fluide entre les différents pôles de l'armature urbaine de Cornouaille et de permettre la diffusion de l'effet « LGV » au-delà de Quimper, le Pôle métropolitain aura aussi pour mission de relayer les attentes de l'ensemble des usagers de la Cornouaille (habitants, touristes et professionnels) auprès du Conseil Régional.

### Action 9 : une stratégie pour l'aéroport, son positionnement, et la recherche de complémentarité avec le pôle d'échanges multimodal

La question de l'avenir de l'aéroport suscite le débat : pour certains, sa présence garantit celle de grandes entreprises et d'acteurs structurants sur le territoire ; pour d'autres l'amélioration de la desserte ferroviaire et/ou de l'accès à Guipavas le rendront obsolète. Les termes de ce débat doivent être travaillés au sein du Pôle métropolitain. Au-delà de la participation active du Pôle métropolitain au consortium de gestion de l'aéroport, en lieu et place de la SEM Quimper Evenements, le Pôle métropolitain va devoir se poser la question de l'avenir à long terme de cet équipement, pour accompagner son développement ou envisager des bifurcations.

L'effet LGV pour Quimper à 3h30 de Paris, avec neuf allers-retours par jour, commence à se faire sentir. Pour s'assurer que toute la Cornouaille bénéficie de cette connexion facilitée, le Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) de la gare va jouer un rôle central. La maîtrise d'ouvrage des travaux du PEM, menée par Quimper Bretagne Occidentale en coordination avec la SNCF, est en cours.

Elle concerne la gare et son parvis, le travail sur les espaces publics, la valorisation du patrimoine du quartier, la piétonnisation de certaines zones.

Le pôle métropolitain devra intégrer cette connexion renforcée et les perspectives d'intermodalité dans la planification d'une offre de déplacements cornouaillaise concertée, et articuler soigneusement l'évolution de ses potentialités avec la réflexion sur le positionnement de l'aéroport et l'avenir de la desserte aéroportuaire.

# (A)ménager la Cornouaille de demain

**ACTION 10. VERS UN SCoT UNIFIÉ**

**ACTION 11. UNE POLITIQUE GLOBALE DE L'HABITAT AU BENEFICE DES TRAJECTOIRES RESIDENTIELLES**

**ACTION 12. LA STRUCTURATION D'UNE OFFRE DE SANTE (TOUS PUBLICS)**

## Action 10 : vers un SCoT unifié

L'interSCoT de la Cornouaille a permis un premier travail de convergence entre les trois SCoT actuels. Il est temps de donner à l'outil SCoT une portée stratégique plus forte en l'unifiant à l'échelle de toute la Cornouaille et en l'adossant aux capacités opérationnelles que développera progressivement le Pôle métropolitain.

Pour franchir cette nouvelle étape, plusieurs principes guideront le pôle métropolitain :

- **Veiller à la meilleure articulation possible entre les documents actuels et le SCoT unifié qui s'assemblera par étape** : dans un premier temps, le pôle métropolitain intégrera tels quels les documents existants et portera leur mise en œuvre, jusqu'à leur entrée en révision, moment qui permettra leur bascule dans le nouveau SCoT unifié.
- **Concevoir d'emblée le futur SCoT comme un SCoT avec secteurs**, qui seront ceux des anciens territoires de SCoT et permettront de maintenir une part des spécificités des SCoT intégrés.
- **Constituer une équipe technique (élaboration et suivi) uniquement composée des moyens humains actuellement existants dans les SCoT en place**. Elle constituera ainsi une équipe mutualisée et pilotée directement par le Pôle métropolitain.

Au-delà de l'élaboration du SCoT unifié, c'est sa mise en œuvre qui constitue le véritable levier d'aménagement du territoire. De ce point de vue, le SCoT est un outil fondamental pour l'ensemble des quatre missions du pôle métropolitain, aussi bien pour ses visées de développement, pour ses ambitions de transition, que pour ses politiques de mobilité.

Ultérieurement, le SCoT ayant remplacé l'interscot, on peut imaginer de reprendre ce dernier dispositif pour travailler en bonne intelligence avec les territoires voisins, à une nouvelle échelle.

## Action 11 : une politique globale de l'habitat au bénéfice des trajectoires résidentielles

L'élaboration et le suivi de la mise en œuvre des Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) relèvent de la compétence des EPCI. Cependant, afin de faire converger les politiques communautaires en question, et de faciliter leur élaboration puis leur mise en œuvre, le pôle métropolitain peut proposer une cellule d'appui et d'étude mutualisée, grâce aux compétences de l'Agence d'urbanisme déjà activée sur ce sujet, cellule à laquelle les EPCI pourront s'adosser s'ils le souhaitent.

## Action 12 : La structuration d'une offre de santé (tous publics)

La crise de la médecine de proximité pose des problèmes inquiétants à tous les territoires de France, alors que le vieillissement de la population appelle des offres de soin, de prévention et d'accueil toujours plus nombreuses et réactives. Comme beaucoup d'autres territoires, la Cornouaille doit prendre son destin médical en main, aux côtés des autorités compétentes, comme l'ARS et le groupement hospitalier.

C'est une politique à long terme, dont il reste à inventer et expérimenter les modalités, et qui est au-delà des capacités de chaque intercommunalité prise isolément. Pour autant, elle est essentielle pour le bien être des générations futures, à tous âges.

Afin de répondre à l'enjeu de structuration équilibrée de l'offre libérale de santé, le Pôle métropolitain élaborera un Contrat Local de Santé (CLS) à l'échelle de la Cornouaille afin d'associer les autorités compétentes régionales ou nationales et de bénéficier de tout le soutien qu'elles peuvent apporter. Le CLS déjà mis en place par Concarneau Cornouaille Agglomération, pourrait servir de point d'appui pour y parvenir plus vite et plus efficacement.

## Ce que ne fera pas le Pôle métropolitain

Comme on l'a déjà dit, le Pôle métropolitain n'a pas vocation à faire ce que d'autres collectivités font déjà en Cornouaille. Il ne s'agit en aucun cas de « déshabiller Pierre pour habiller Paul ».

Le principe de subsidiarité, adossé à une vigilance absolue en faveur du principe de proximité, conduisent à rappeler **quelques-unes des missions que le Pôle métropolitain de Cornouaille ne sera pas appelé à porter**, dans les domaines d'action qui sont les siens :

Attractivité	<ul style="list-style-type: none"><li>• L'accueil des porteurs de projets économiques dans les EPCI</li><li>• La maîtrise d'ouvrage de l'aménagement, la commercialisation du foncier et la gestion des zones d'activité économique (EPCI)</li><li>• L'animation locale des réseaux d'entreprises et l'accompagnement des entreprises (CCI)</li><li>• La mise en relation entre les entreprises, les établissements de recherche et d'enseignement supérieur, les centres techniques, les financeurs de l'innovation (EPCI, Technopole...)</li><li>• La politique touristique des EPCI, la gestion et le soutien des OT</li><li>• La promotion touristique de la destination Quimper Cornouaille (Région Bretagne)</li><li>• ...</li></ul>
Transitions	<ul style="list-style-type: none"><li>• La gestion des ports de pêche (SM Pêche et plaisance)</li><li>• L'accompagnement pour l'amélioration de l'efficacité énergétique et la lutte contre la précarité énergétique (EPCI, au plus près des parcs d'habitat et des entreprises)</li><li>• Le déploiement d'infrastructures de télécommunication (Mégalis)</li><li>• La stratégie et les moyens numériques des EPCI et la mise en œuvre de l'open data</li><li>• ...</li></ul>
Mobilités	<ul style="list-style-type: none"><li>• La compétence Mobilités des EPCI, incluant les transports en commun urbains et l'élaboration des PDU</li><li>• Le transport à la demande (EPCI)</li><li>• Les schémas de mobilités douces (EPCI)</li><li>• Les plateformes de covoiturages</li><li>• ...</li></ul>
Aménagement	<ul style="list-style-type: none"><li>• La réalisation des documents locaux d'urbanisme (PLU, PLUI), leur instruction et leur application</li><li>• Le portage des projets et opérations d'urbanisme (EPCI, appui possible de l'agence d'urbanisme)</li><li>• La gestion des services publics territoriaux (eau, assainissement, voirie, collecte des déchets, etc.)</li><li>• La préservation de la ressource en eau et les compétences du grand cycle de l'eau (SAGE, GEMAPI...)</li></ul>

# QUELLE GOUVERNANCE ? QUELS MOYENS ?

Plus encore que ce qui précède, portant sur le projet stratégique du Pôle métropolitain, ce qui suit devra être l'objet d'un important travail de précision et de stabilisation technique et politique, qui sera engagé dès après la Conférence métropolitaine à venir le 28 mars et devra aboutir avant l'été. Il ne s'agit donc pas ici de réponses définitives aux deux questions titres, mais plutôt de principes et d'orientations sur lesquels il s'est dégagé un premier consensus, y compris pour continuer les débats qui devront conduire à des choix.

Un Pôle métropolitain ne se décrète pas, il se construit. C'est un exercice de confiance et de conviction partagées. Il requiert avant tout un accord sur quelques principes fédérateurs.

## Les principes fédérateurs d'une gouvernance forte et équilibrée

Comme tout syndicat mixte, le Pôle métropolitain sera gouverné par un conseil syndical représentant ses membres, dont la composition devra tenir compte de leur poids démographique ; le pôle métropolitain sera constitué en syndicat fermé, regroupant uniquement les EPCI à fiscalité propre de Cornouaille. La répartition n'est pas davantage encadrée par le Code général des collectivités locales, qui renvoie aux dispositions du syndicat mixte.

**Ce sont les statuts du Pôle métropolitain qui fixeront la composition du conseil syndical.** Ils peuvent être ensuite modifiés et ajustés par lui selon les mêmes modalités qui auront prévalu pour sa création, sur la question de la gouvernance comme sur celle du projet et des missions.

Quelques grands principes se sont dégagés pour le moment :

- Constituer **un conseil syndical relativement ramassé**, qui pourrait être de l'ordre d'une quarantaine de membres et au maximum une cinquantaine, pour rester dans l'efficacité.
- Assurer la **représentation de tous les EPCI dans le bureau** du conseil syndical. Ne pas multiplier les vice-présidences pour éviter la dispersion.
- Travailler plus largement autour du conseil syndical grâce aux **commissions qui peuvent être ouvertes** à d'autres élus du territoire, voire au-delà.
- Constituer **un système de commissions simple**, sur la base des quatre missions du Pôle, complétées par une commission « Ressources » en charge des finances, du budget et de la gestion des personnels.
- Porter et animer en lieu et place de QCD, le **Conseil de développement** déjà en place, au sein duquel les chambres consulaires et les acteurs socio-économiques continueront d'être représentés.

# La constitution d'un nouvel outil commun

Au plan de l'organisation technique et administrative, quelques grands principes rassemblent les volontés :

- **Créer le pôle à partir des moyens dont dispose déjà le territoire**, grâce à QCD, AOCD, et aux syndicats mixtes de SCoT notamment. Le Pôle métropolitain devra toutefois rapidement se doter d'un directeur capable d'impulser les actions et assurer le développement de ses missions, et des fonctions ressources clés. Une fois installé, le Pôle métropolitain fera évoluer ses moyens en adéquation avec les actions et compétences que les EPCI membres lui confieront.
- **Simplifier autant que possible le paysage cornouaillais des syndicats mixtes**. Dans un premier temps, seuls le SIOCA et le SYMESCOTO sont directement concernés : il faut préparer le transfert de leur activité vers le nouveau syndicat du Pôle métropolitain. A moyen terme, les syndicats de traitement et de valorisation des déchets pourraient être concernés (étude d'opportunité à mener) et à plus long terme, d'autres simplifications pourraient être recherchées.
- **Franchir une nouvelle étape en préservant les acquis**. L'agence d'urbanisme et l'agence de l'énergie doivent conserver et développer les atouts qu'elles représentent en tant qu'outils au service du grand territoire, notamment leurs acquis financiers et statutaires. L'agence d'urbanisme sera un outil central pour le pôle, qui doit faire la preuve de ses capacités propres en ingénierie, au service de tous les acteurs du territoire.
- **Placer les supports techniques extérieurs au pôle métropolitain (comme l'agence d'Urbanisme) qui contribueront à ses réflexions et actions sous une seule et même gouvernance, celle du Pôle métropolitain**. Le maintien des structures techniques existantes ne doit pas être un facteur de complication du pilotage du pôle.
- **Partager les bonnes pratiques, retours d'expériences** et opportunités à saisir, entre les différentes collectivités membres du Pôle métropolitain. Cela peut prendre la forme de la création de clubs de techniciens et/ou d'élus plus ou moins formels ou de rencontres régulières de personnalités référentes dans leur EPCI. L'enjeu est de faire essaimer au sein de la Cornouaille les idées innovantes et les initiatives de chaque EPCI.

## Un Pôle métropolitain pour rester agile

Comme on l'a dit, le principe du Pôle métropolitain est une innovation relativement récente. Elle s'inscrit dans une intense activité de recomposition territoriale ces 10 dernières années, qui a vu la montée en puissance des intercommunalités, la redistribution des compétences des collectivités, la création de communes nouvelles, etc.

Comme beaucoup de territoires, la Cornouaille a pu avoir le sentiment de subir ces transformations plutôt que de les piloter réellement. Les territoires aspirent aujourd'hui à une pause dans les reconfigurations institutionnelles.

Pour autant, qui peut dire de quoi demain sera fait, à moyen et à long terme ? Quid du département en France dans 20 ans ? Comment continuera d'évoluer le « bloc local » (communes-

communauté) ? Quels autres transferts de compétences feront demain l'objet de nouvelles réformes ? Quelles nouvelles compétences émergeront ?

**L'intention des acteurs de la Cornouaille est de pouvoir orienter la recomposition territoriale et non plus la subir.** De ce point de vue, le Pôle métropolitain ne fige pas le paysage de la Cornouaille, il est au contraire le cadre dans lequel ce paysage pourra évoluer selon la volonté de ses acteurs. Le Pôle métropolitain est une arène stratégique qui doit faire la preuve de son utilité opérationnelle par les missions qui lui seront confiées, et qui porte à long terme **l'ambition d'une unité d'action pour le développement de la Cornouaille.**

# PROCHAINES ETAPES

A l'issue de la Conférence métropolitaine du 28 mars 2018, un important travail de mise au point technique et administrative sera engagé avec l'appui du cabinet de conseil.

Il consistera notamment à préfigurer l'organisation interne et le budget du Pôle métropolitain et à préciser son articulation avec les supports techniques comme l'agence d'urbanisme.

Les modalités et conditions de mobilisation des ressources humaines qui lui permettront, à partir de sa création effective (envisagée au 1<sup>er</sup> janvier 2019), d'exercer les compétences et les missions qui lui seront confiées par ses membres, seront également précisées en examinant les différentes situations rencontrées.

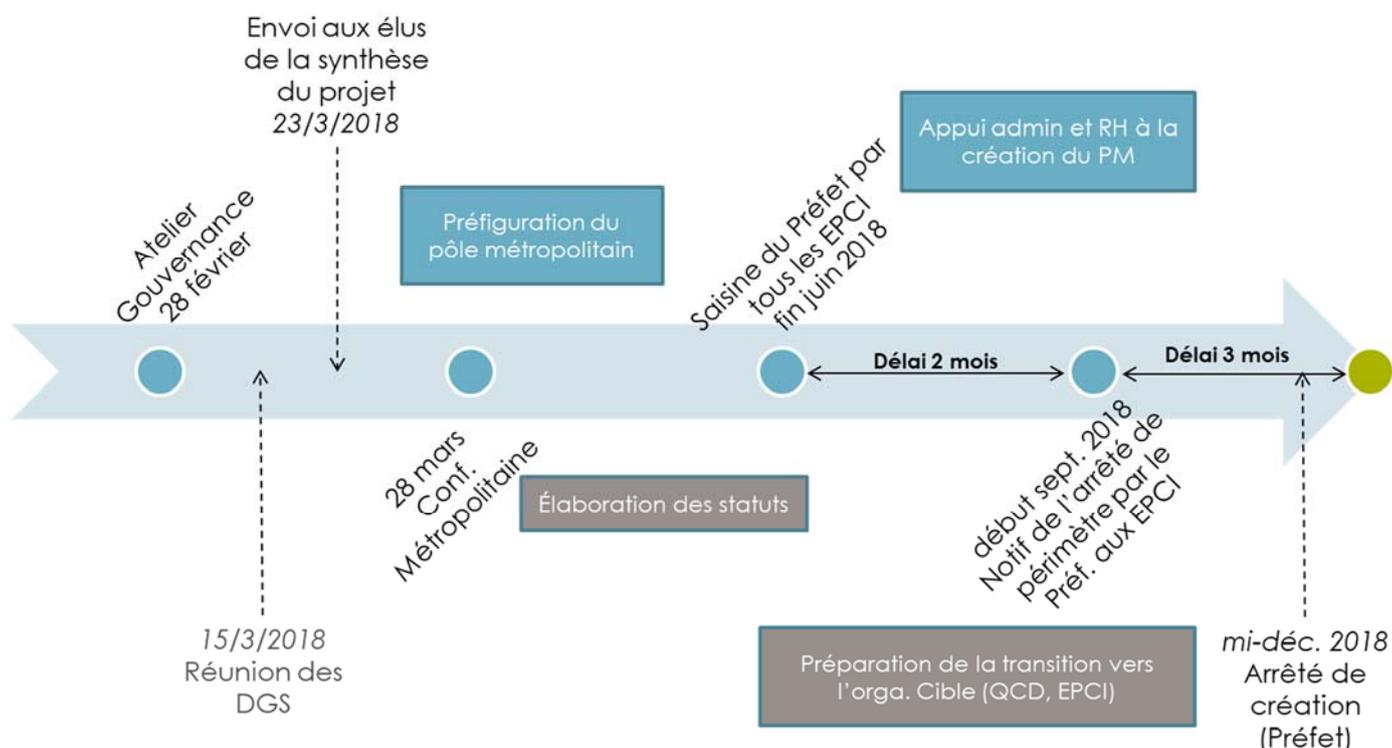
Deux étapes politiques importantes du calendrier prévisionnel de création du Pôle métropolitain développées ci-dessous, attendent les assemblées délibérantes des sept EPCI membres :

- d'ici fin juin, délibérations concordantes des EPCI valant saisine du Préfet pour enclencher le processus de consultation obligatoire, préalable à la création proprement dite,
- dans les trois mois suivant la notification de l'arrêté préfectoral de périmètre (attendue début septembre), délibérations concordantes des EPCI approuvant le périmètre du Pôle métropolitain et ses statuts, notamment les modalités de représentation des membres et le mode de financement contributif.

Le Préfet a également obligation de consulter pour avis, à partir de la saisine et sans qu'il y soit lié, le Département et la Région dont font partie les communes des EPCI intéressés.

La phase de mise en œuvre pré-opérationnelle du Pôle métropolitain, qui débutera à partir de la fin de l'été 2018, sera conduite selon un rétro-planning détaillé et précis, afin d'en sécuriser tous les aspects, notamment juridiques.

La transition vers l'organisation future construite autour du Pôle métropolitain, sera préparée dès l'automne et menée sereinement, en anticipant les points clés (situation des personnels...)



# LE TERRITOIRE DE CORNOUAILLE

## Le territoire charnière du Finistère sud



## La Cornouaille en 10 chiffres

**270 000** habitants

**104 000** emplois

**15 500** entreprises

**5 000** étudiants dont près de **2 000** apprentis

**365** établissements agro-alimentaires : **8 900** emplois

**4** centres de recherche

**320 km** de côte maritime dont une partie en estuaire, îles et rias

**20 %** de la pêche fraîche française

**35 %** de la surface agricole du Finistère

**15 sites** touristiques majeurs



